SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1972.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1973, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur, Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES (Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 28

Services du Premier Ministre.

VII. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Rapporteur: M. René MONORY

(en remplacement de M. Georges LOMBARD, rapporteur spécial).

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (4º législ.): 2582 et annexes, 2585 (tomes I à III et annexe 33), 2589 (tome V), 2590 (tome XVI) et in-8° 685.

Sénat: 65 (1972-1973).

⁽¹⁾ Cette commission est composée de: MM. Edouard Bonnesous, président; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général; André Armengaud, Jean Bardol, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Erich Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
CHAPITRE PREMIER. — Aperçu sur la situation économique des différents territoires	9
CHAPITRE II. — Examen des crédits inscrits au titre du Secrétariat d'Etat chargé des Territoires d'Outre-Mer	17
A. — Les dépenses ordinaires	17
B. — Les dépenses en capital	22
Observations de la Commission des Finances	31

Mesdames, Messieurs,

Dispersés à travers le monde, dissemblables en raison de leur situation géographique, de leur climat, de leurs populations, les Territoires d'Outre-Mer présentent toutefois des traits communs : ceux des pays en voie de développement. Des problèmes d'ordre économique et social à peu près identiques sont à résoudre, mais l'urgence et la profondeur des réformes à entreprendre sont diverses. Seule, la Nouvelle-Calédonie, par suite de l'expansion accélérée de son industrie minière et métallurgique, offre l'aspect d'un pays bien engagé sur la voie du « décollage » économique.

Elément de répartition des ressources, le budget général — et notamment celui des Territoires d'Outre-Mer — doit permettre à ces régions de bénéficier de la solidarité nationale, mais les effets des concours budgétaires sont eux-mêmes très différents suivant que ces crédits sont utilisés dans un territoire possédant des ressources locales relativement importantes ou dans un pays à peu près démuni de tout.

En fait, ces territoires français — partie intégrante de la communauté nationale — ne sauraient être laissés dans un état de dénuement et de pauvreté indignes de la France. Les montants et la nature des concours inscrits au budget 1973 doivent témoigner de notre solidarité.

C'est dire l'importance de ces crédits dans l'économie de ces pays d'Outre-Mer dont ils doivent contribuer à maintenir le développement, notamment en assurant un relèvement du niveau de vie des populations et en comblant le retard constaté entre leur situation économique et sociale et celle de la Métropole.

* *

Comparé à celui de 1972, le projet de budget des Territoires d'Outre-Mer, pour 1973, s'élève à 334,8 millions de francs, contre 289,3 millions de francs, et se présente de la manière suivante :

	1972	1973	DIFFERENCE		
Dépenses ordinaires.	(En millions de francs.)				
Titre III. — Moyens des services Titre IV. — Interventions publiques.	81,6 123,1	91,7 138,1	+ 10,1 + 15,0		
Total	204,7	229,8	+ 25,1		
Dépenses en capital.					
Crédits de paiement	84,6 103,4	105,0 108,6	+ 20,4 + 5,2		

De cette comparaison, quelques caractéristiques générales peuvent être dégagées :

- une augmentation importante des dotations globales qui, d'une année sur l'autre, progressent de 15,7 %;
 - une majoration de 12,2 % des dépenses ordinaires;
- une croissance substantielle des crédits de paiement de 24,1% et une progression modeste de 5% des autorisations de programme.

Si l'on peut considérer comme satisfaisante l'augmentation globale des crédits du projet de budget des Territoires d'Outre-Mer, on doit regretter que ce budget soit plus orienté vers la gestion que vers les investissements productifs.

1° La gestion.

Le montant des dépenses ordinaires traduit une progression des crédits de 25,1 millions de francs d'une année sur l'autre, dont :

- 10,1 millions de francs au titre des moyens des services (plus de 5 millions sont destinés aux seuls ajustements de rémunérations de personnels);
- 15 millions de francs pour les interventions publiques (dont plus de 14,5 millions de francs pour les subventions aux budgets locaux).

2. — Les investissements.

Les dépenses en capital en 1973 seront de 105,0 millions de francs contre 84,6 millions de francs en 1972 pour les crédits de paiement. Cette augmentation relativement importante est nécessaire pour honorer les paiements consécutifs aux autorisations de programme accordées l'année dernière (103,4 millions de francs) et qui étaient en augmentation de plus de 22 % sur l'année précédente.

En revanche, les autorisations de programme augmentent faiblement cette année, de l'ordre de 5 %, en passant de 103,4 millions de francs à 108,6 millions de francs.

Mais compte tenu du retard accumulé par ces territoires par rapport à la Métropole, une croissance aussi faible des crédits n'est pas susceptible de pallier les insuffisances de développement de ces pays.

Il faut, il est vrai, noter que le budget proprement dit des Territoires d'Outre-Mer qui représentait, en 1972, 25,8 % de l'effort financier de la Métropole dans ces territoires correspondra, en 1973, à 26,8 % de cet ensemble, aussi n'est-il pas possible, en tenant compte des seules dotations inscrites dans ce budget, de juger des options gouvernementales pour ces pays en 1972.

A cet effet, il nous a paru indispensable de rappeler dans le tableau ci-après les diverses dotations budgétaires qui seront réservées l'an prochain aux Territoires d'Outre-Mer.

Récapitulation générale des crédits affectés aux territoires d'outre-mer. (1972-1973)

	1972		1973			
NATURE DES DEPENSES	Gestion des services.	Crédits affectés.	Total.	Gestion des services.	Crédits affectés.	Total.
·	(En m	illions de f	ranes.)	(En mi	llions de f	rancs.)
I. — Dépenses civiles.	•				- : 1	
Affaires culturelles	*	0,791	0,791	. *	0,250	0,250
Aménagement du territoire, équipe-	0,273	4,630	4,903	0,316	5,901	
ment, logement et tourisme	0,273 >	14,740	14,740	0,510 »	18,586	6,217 18,586
Affaires sociales	*	9,965	9,965	,	10,074	10,074
Anciens combattants	*	3,300	3,300	•	10,012	10,014
Economie et finances:						
Charges communes (I)	*	57,500	57,500	* .	67,000	67,000
Services financiers (II)	*	20,872		*	23,075	23,075
Education nationale	*	103,869	103,869	*	131,335	131,335
Intérieur	*	1,822	1,822	*	2,232	2,232
Justice		11,560	11,560	> .	13,264	13,264
Services du Premier ministre:	-]				
Services généraux (I)	0,048	0,162	0,210	0,049	0,180	0,229
Jeunesse, sports et loisirs (II)	>	8,511	8,511	≯ . ,	8,913	8,913
Territoires d'outre-mer (VII)	11,451	265,738	277,189	12,135	311,809	323,944
Transports:						
Aviation civile (III)	1,762	63,404	65,166	1.929	72,242	74,171
Marine marchande (IV)	*	2,833	2,833	*	3,217	3,217
Postes et télécommunications	0,358	23,404		0,37 9	17,093	17,472
Totaux (I)	13,892	589,801	603,693	14,808	685,171	699,979
II. — Dépenses militaires.					·	
Défense nationale :						
Section commune	·`	31,100	31,100	>	35,549	35,549
Section air) *	75,791	75,791	•	82,900	
Section forces terrestres	*	174,924)	190,774	190,774
Section gendarmerie	*	56,636		*	68,142	68,142
Section marine	>	177,329	177,329	*	178,710	178,710
Totaux (II)	>	515,780	515,780	>	556,075	556,075
Totaux généraux	13,892	1.105,581	1.119,473	14,808	1.241,246	1.256,054

La lecture de ces données permet de constater :

— que la Métropole consacrera aux Territoires d'Outre-Mer 1.256 millions de francs en 1973 contre 1.119,4 en 1972, soit une progression de crédits de 136,6 millions de francs correspondant à un pourcentage de 12,2 %;

- que les dépenses civiles (699,9 millions de francs contre 603,6 millions de francs) sont majorées de 96,3 millions de francs (+ 16 %); elles représentent 55,7 % de l'ensemble contre 53,9 % en 1972;
- que les dépenses militaires s'accroissent de 40,3 millions de francs (+7,8%).

Les dotations mises à la disposition des Territoires d'Outre-Mer en crédits de paiement sont donc satisfaisantes. L'effort financier global suit le rythme général des dépenses : 12,2 % alors que le budget général croît de 11,1 %. De plus, l'essentiel de l'effort supplémentaire est consacré aux dépenses civiles, plus 16 % par rapport à 1972. Cependant, on peut s'interroger sur l'avenir de cet effort lorsque l'on considère la faiblesse de l'augmentation des autorisations de programme, de l'ordre de 5 %.

Aussi, avant d'examiner en détail les dotations budgétaires consacrées aux Territoires d'Outre-Mer, au titre du Secrétariat d'Etat, il est nécessaire de donner un bref aperçu de la situation économique de ces territoires.

CHAPITRE PREMIER

APERÇU SUR LA SITUATION ECONOMIQUE DES DIFFERENTS TERRITOIRES

La Polynésie française.

Constituée de plus de 120 îles dispersées sur une surface comparable à celle de l'Europe, la Polynésie connaît les difficultés d'un pays dont le développement des équipements collectifs et surtout productifs ne suit pas une demande d'emploi sans cesse croissante liée à une expansion démographique de l'ordre de 3 % l'an.

La création de 1.500 emplois nouveaux chaque année paraît difficile dans la conjoncture actuelle. Affectée par les difficultés que rencontre la Nouvelle-Calédonie dans l'exploitation du nickel, la situation de l'emploi ne saurait s'améliorer rapidement sur place. Une embauche nouvelle de la part du C.E.P. paraît exclue et la détérioration des cours du coprah ne peut qu'accroître le volume de la main-d'œuvre disponible.

La Polynésie doit donc se tourner résolument vers le développement de nouvelles activités; elle en a les potentialités. De l'océan elle peut tirer les ressources dont elle a besoin et occuper une partie importante de ses bras disponibles. La pêche au thon, l'ostréiculture perlière, l'exploitation des nodules de minerais métalliques gisant sur les fonds marins sont autant de ressources peu ou mal exploitées. Enfin, le tourisme, qui a reçu déjà un développement non négligeable, pourrait connaître une expansion importante dans la mesure où le problème de « l'éloignement financier » serait résolu afin de capter l'importante clientèle européenne.

Les ressources locales actuelles ne permettent pas de développer et de soutenir de telles activités. Provenant à 75 % de taxes indirectes, elles sont absorbées par des frais de fonctionnement chaque année plus lourds du fait de l'augmentation des salaires et des prix, du poids financier de tous les agents des collectivités locales non encore incorporés dans la fonction publique, enfin de l'augmentation de la subvention versée pour compenser sur le plan local l'effondrement des cours du coprah.

La Polynésie est donc obligée d'attendre de l'extérieur des ressources indispensables à son développement. La Métropole doit lui apporter l'essentiel. Mais, compte tenu du volume de ses charges, elle ne peut satisfaire tous les besoins; aussi les investissements étrangers doivent-ils être d'abord autorisés puis encouragés pour permettre la mise en valeur de ces ressources naturelles abondantes. Ces dernières doivent cependant être protégées, notamment par l'extension des eaux territoriales à 250 milles. En effet, la Polynésie véritable « grenier à thons » est déjà très sollicitée par les pêcheurs nippons et coréens, sans compter la prochaine exploitation des ressources en minerais sous forme de nodules. Enfin, les produits naturels tels que le coprah doivent être mieux défendus sur le marché européen et le F.E.D. devrait intervenir plus souvent pour compenser les pertes enregistrées par le territoire en matière de droits de douane.

La Nouvelle-Calédonie.

Représentant 99 % des exportations de ce territoire, le nickel est la principale richesse de ce pays (environ la moitié des réserves mondiales connues). Son exploitation emploie environ 20 % de la main-d'œuvre locale. Elle est assurée jusqu'à maintenant essentiellement par la Société de Nickel (S.L.N.) qui a produit, en 1971, 46.000 tonnes de nickel métal, soit 11 % de la production mondiale et qui doit doubler sa capacité de production en 1973.

Compte tenu de la richesse exceptionnelle en minerai de ce territoire, plusieurs sociétés métallurgiques s'intéressent à l'exploitation des gisements et ont pris des options sur le domaine minier appartenant à des mineurs locaux indépendants.

Des propositions de création d'unités métallurgiques ont été faites par I. N. C. O. (décembre 1971), la Cofremmi et Pechiney (mars 1972), la S. N. P. A. (février 1972) et enfin Granges (février 1971).

En ce qui concerne le traitement des garniérites, la Cofremmi a poursuivi seule (après retrait de la SLN) la poursuite d'un projet dans le Nord de la Nouvelle-Calédonie en cherchant de nouveaux associés. Elle vient de signer un accord avec Pechiney en vue d'aboutir à un début de production en 1975 (projet de 36.000 t). La société suédoise Granges qui envisageait la réalisation d'un projet de 7 à 10.000 t s'est finalement associée à ce projet qui est en cours de mise au point.

L'exploitation des *latérites*, après l'échec du programme Cofimpac, à fait l'objet d'un projet d'I. N. C. O. visant à la mise en construction d'une unité de 10.000 t environ avec des extensions ultérieures à 50.000 puis 100.000 t/an. Le dossier d'agrément de ce projet est en cours d'élaboration. Par ailleurs, une proposition a été présentée par la S. N. P. A. — en association avec Freeport Minerals — dans le but de créer une unité métallurgique dans quelques annés, à partir du domaine minier du B. R. G. M. Enfin, Penamax poursuit ses travaux d'études et de mise au point.

Ainsi, le rôle du nickel dans l'économie néo-calédonienne doit demeurer prépondérant au détriment peut-être des autres activités, notamment agricoles, qui ne trouvent plus les hommes et les capitaux nécessaires à leur développement.

Certes, le sol est peu propice à l'agriculture, mais le plan « café » mis en œuvre récemment a obtenu des résultats satisfaisants. La création de caisses de stabilisation des prix qui garantissent les producteurs contre les fluctuations des cours de certains produits ainsi que l'incitation supplémentaire donnée par le jeu de primes de rendement et de qualité facilitent le développement agricole du territoire. Néanmoins, les besoins alimentaires locaux ne peuvent que partiellement être satisfaits.

Dans le secteur tertiaire, on doit observer que le tourisme n'a pas connu le développement auquel il pouvait prétendre. Il peut intéresser une nombreuse clientèle australienne, néozélandaise, américaine et japonaise. Mais la capacité d'accueil est notoirement insuffisante (500 chambres à Nouméa en 1972). Plusieurs projets sont à l'étude.

Tout à la fois bénéficiaire et victime du développement rapide d'une mono-industrie, la Nouvelle-Calédonie connaît une vive expansion économique avec une augmentation rapide du coût de la vie (près de 10 % en 1970) et le développement de diverses spéculations tant sur les biens que sur les hommes.

Depuis 1971 cependant, une relative stabilisation semble s'établir. La spéculation immobilière paraît s'être fortement ralentie et les loyers relativement stabilisés. La détente sur le marché du travail est certaine, les pratiques du débauchage par les employeurs, courantes l'année dernière, ont cessé et les délais qui s'écoulent entre le début de la recherche d'un emploi et l'embauche ont augmenté, tout en demeurant pour le moment raisonnables. Les salaires n'augmentent plus que par le jeu de l'échelle mobile et ceux qui sont proposés aux nouveaux embauchés seraient parfois inférieurs à ceux qui étaient offerts il y a un an pour des emplois équivalents. L'indice du coût de la vie a progressé de 7,67 % seulement.

Les Nouvelles-Hébrides.

Ce territoire tire ses principales ressources de différentes productions naturelles. Dans le domaine agricole, le coprah est la principale richesse exploitable et fournit le revenu d'une grande partie des autochtones. Aussi, la variation des cours observée depuis trois années aggrave sensiblement la situation matérielle des populations. Une cocoteraie pilote de 250 hectares installée à Santo, dans la baie des Requins, avec le concours de l'Irho, doit permettre d'expérimenter une exploitation en milieu mélanésien, sur des bases économiques très supérieures aux cultures traditionnelles et améliorer à terme le revenu tiré du coprah par les producteurs locaux.

Il y a lieu d'observer qu'on a enregistré des progrès intéressants en matière d'élevage. Le troupeau qui s'élève à 73.000 bovins a doublé dans les dix dernières années. Le potentiel actuel de ce troupeau est évalué à environ 2.000 t de viande par an dont 900 t pourraient être exportées, le reste étant consommé sur place.

Les autres activités du secteur primaire connaissent quelques difficultés. La culture du cacao reste limitée et celle du café est en régression. Seule la pêche, grâce à des capitaux étrangers et l'exploitation de la forêt sont les seules activités susceptibles de connaître un développement intéressant dans les prochaines années.

Enfin, il faut noter que l'archipel des Nouvelles-Hébrides dispose d'un patrimoine touristique de grande valeur. Cette

richesse demeure encore presque entièrement inexploitée. Le développement du tourisme dépend pour une très grande part de l'amélioration des communications aériennes avec l'extérieur et de la possibilité d'intéresser des capitaux privés. Ce territoire dispose actuellement de 324 chambres réparties dans six hôtels. Une société australienne se propose d'investir aux Nouvelles-Hébrides dans la construction d'un hôtel international à Santo.

Wallis et Futuna.

Les problèmes économiques et démographiques sont étroitement liés; les perspectives économiques restent en l'état actuel des choses limitées. Le tourisme en particulier, auquel on pourrait songer comme pôle de développement possible est bridé par des facteurs défavorables parmi lesquels il faut citer l'inexistence d'hôtels suffisamment confortables. Dans ces conditions, les départs d'originaires du Territoire qui s'emploient en Nouvelle-Calédonie constituent une source de revenus importants pour les familles restées sur place. En 1971, un millier de départs vers la Nouvelle-Calédonie a été enregistré.

L'effort de développement passe par la vulgarisation de techniques agricoles plus modernes; les essais d'implantation de cultures d'exportation entrepris n'ont pas donné de résultats suffisamment significatifs, aussi le service de l'économie rurale s'efforce-t-il d'améliorer les procédés de culture traditionnels. De nouvelles parcelles de démonstration pour les cocotiers et les plantes vivrières ont été mises en place, des graines et des plantes sélectionnées sont distribuées.

En ce qui concerne l'élevage, les porcins constituent la ressource essentielle; le troupeau est constitué d'environ 3.000 têtes dont 1.000 à Futuna. Pour renforcer la qualité du cheptel, des reproducteurs sélectionnés sont importés.

Afin d'améliorer les ressources tirées de la pêche, qui est pratiquée de façon familiale, un bateau de pêche à été construit en 1971 sur les ressources du Fides. De ce fait, un examen des ressources locales en poisson est désormais possible.

En ce qui concerne les forêts, 14.000 pieds d'un bois d'œuvre bien adapté au Territoire, le « Tamanou » ont été plantés en 1971.

Les importations ont été de 4.700 tonnes d'une valeur de 80 millions de francs C. F. P.; les exportations restent réduites.

Territoire français des Afars et des Issas.

Peuplé de 200.000 habitants, dont 120.000 résident à Djibouti, le Territoire français des Afars et des Issas a un sol ingrat qui rend improbable tout développement agricole rapide. Les perspectives d'exploitation de substances minérales restant subordonnées aux recherches en cours, le principal pôle de développement du territoire demeure le port de Djibouti.

La majeure partie de la population intérieure tire ses faibles moyens de subsistance d'un élevage nomade qui compte environ 580.000 têtes de bétail, dont 150.000 ovins et 400.000 caprins, le reste étant composé de bovins, chameaux et ânes.

Tout développement important de l'agriculture semble compromis du fait du nombre limité de points du territoire où les ressources en eau soient suffisantes. Seule la culture maraîchère concentrée autour de Djibouti et des centres administratifs de l'intérieur semble connaître un certain succès.

Les activités du port de Djibouti ne connaissent pas de progrès très importants. En effet, si les opérations commerciales en progression régulière (374.000 tonnes en 1971 contre 321.000 tonnes en 1970) tendent à retrouver le niveau atteint en 1966, les opérations de soutage et les débarquements d'hydrocarbures, en revanche, fléchissent de façon sensible. L'Ethiopie reste le premier client du port dont les échanges représentent les deux tiers du trafic.

Les Comores.

La situation démographique de ce territoire conditionne directement le niveau de son développement. Sur une population de 300.000 habitants, plus de la moitié a moins de vingt ans. Sur la population active potentielle, qui représente moins de 45 % de la population totale, moins des deux tiers ont un emploi régulier.

Le territoire tire ses principales ressources des produits primaires tels que le coprah, les essences de parfumerie et les épices et qui sont soumis aux chaos des cours mondiaux. L'élevage fournit le tiers des ressources vivrières qui sont assurées, pour l'essentiel, par le manioc et le riz, qui est presque totalement importé. La pêche est insuffisamment développée pour satisfaire les besoins minima en protéines de la population.

Dans ces conditions, le niveau de vie des populations ne saurait s'améliorer dans un avenir prévisible. Les transferts de fonds publics demeurent donc indispensables, mais il semble qu'une amélioration de la situation locale soit subordonnée à la maîtrise de la démographie de ce territoire.

Saint-Pierre-et-Miquelon.

Sur cet archipel de 250 kilomètres carrés composé de trois îles principales vit une population de 5.800 personnes, dont 85 % demeurent dans la ville de Saint-Pierre.

Le climat et le sol sont peu propices à l'agriculture qui ne couvre qu'une superficie de 5 kilomètres carrés. La production est très loin de satisfaire aux besoins. L'élevage est également peu important. Il faut toutefois noter le succès remarquable de la quarantaine animale, par laquelle transitent des reproducteurs sélectionnés de race bovine, notamment charolaise, avant leur introduction sur le continent américain, et plus particulièrement au Canada. La capacité de cette quarantaine a dû être accrue de 50 % par la construction d'une étable supplémentaire. 238 bêtes sont entrées à la quarantaine en 1969, 478 en 1970, 546 en 1971. Elles y séjournent cinq mois sous contrôle vétérinaire mixte francocanadien. Le territoire tire un revenu appréciable de cette activité.

La pêche a toujours été la base de l'économie du territoire. Le port de Saint-Pierre reste libre de glace, sauf très rares exceptions, alors que les ports voisins de Terre-Neuve et du Canada sont bloqués. La pêche donne lieu d'une part à une industrie locale, d'autre part à une activité portuaire importante.

La pêche alimente deux industries, l'une de traitement du poisson assurée par la Société de pêche et de congélation (S. P. E. C.), l'autre de stockage par le froid « Interfreez ».

La S. P. E. C., dont les bateaux et les installations industrielles ne répondent plus aux normes modernes, connaît depuis plusieurs années des difficultés financières. Aussi, deux groupes français, la Compagnie générale des entrepôts et gares frigorifiques et la Société navale caennaise, se sont associés pour créer la société « Interpêche », qui doit exploiter une unité moderne de traitement du poisson, accolée au nouveau frigorifique. L'usine, construite sur des fonds du F. I. D. E. S., sera achevée à la fin de l'année et ensuite concédée à « Interpêche ». Elle pourra traiter 2.000, puis 5.000 tonnes de filets par an et emploiera jusqu'à une centaine de personnes. La société devra se doter d'une flottille de pêche dont il est prévu qu'elle se composera, outre le navire Croix de Lorraine, précédemment construit pour Saint-Pierre, de deux chalutiers neufs de 50 mètres de longueur environ, auxquels pourrait s'adjoindre ultérieurement une troisième unité.

Les activités portuaires sont essentiellement liées à la fréquentation des chalutiers qui pêchent dans cette zone. Depuis l'ouverture du nouveau port, réalisé grâce au Fonds européen de développement, le trafic est passé de 806 navires et 618.000 tonneaux de jauge brute en 1966 à 1.446 unités et 1.251.000 tonneaux de jauge brute en 1971. Il semble qu'il ait atteint un palier car, si le nombre de navires a un peu augmenté de 1970 à 1971, par contre leur tonnage a légèrement diminué. Si le trafic devait croître à nouveau, il faudrait sans doute envisager une extension des infrastructures, les installations actuelles étant proches de la saturation. Des études de ce problème ont été faites.

Le tourisme connaît également une progression satisfaisante. En 1970, le nombre d'entrées d'Américains du Nord a atteint 6.958, correspondant à 20.000 journées de pension. La capacité d'accueil est de l'ordre de 600 lits dans 8 hôtels, 24 pensions et surtout chez les particuliers.

La balance commerciale, très dépendante des importations provenant du Canada (plus de la moitié) et de France (moins d'un tiers), représentait 62 millions de francs aux importations et 14 millions de francs aux exportations en 1971. Les phénomènes monétaires extérieurs au territoire ont une répercussion immédiate sur le niveau des prix qui a augmenté de 18 % entre janvier 1969 et janvier 1971 (dévaluation du franc et crise du dollar).

CHAPITRE II

EXAMEN DES CREDITS INSCRITS AU TITRE DU SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

A. — Les dépenses ordinaires.

1. LES MESURES ACQUISES

En ce qui concerne les mesures acquises, le supplément de la charge budgétaire, qui est de 11,6 millions de francs, résulte de l'application de décisions relatives au personnel et de majorations de subventions, d'une part, et de la non-reconduction de crédits ouverts en 1971, d'autre part.

a) L'application de décisions relatives au personnel et au fonctionnement des services.

Pour + 3,3 millions de francs au titre de l'extension en année pleine de la revalorisation des rémunérations publiques (personnels de l'administration centrale et personnels d'autorité en service dans les Territoires d'Outre-Mer) intervenues du 1^{er} juin 1971 au 1^{er} juin 1972.

Pour 2,8 millions de francs au titre de l'application de textes (indemnités spécifiques, révisions statutaires, prestations familiales).

b) Les subventions.

Pour + 6,4 millions de francs, des subventions sont octroyées aux budgets locaux des Territoires d'Outre-Mer pour leur permettre de faire face aux dépenses supplémentaires provoquées par l'amélioration des rémunérations publiques.

c) La non-reconduction de crédits ouverts en 1972.

Les dotations servant au financement des dépenses de fonctionnement des services d'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer au titre des immobilisations en 1972 ne sont pas reconduites pour 1973 de même que celles inscrites au chapitre 34-92 intitulé: « Achat et entretien du parc automobile » de l'administration centrale.

2. Les mesures nouvelles

Au titre des *mesures nouvelles*, un crédit supplémentaire de 13,4 millions de francs est prévu. Nous regrouperons les dépenses en cause en deux rubriques :

- les mesures adoptées en vue de la modification de l'activité ou de l'organisation des services ;
 - les mesures diverses.
- a) Les mesures adoptées en vue de la modification de l'activité ou de l'organisation des services.

Les crédits consacrés à ces opérations (+ 3,5 millions de francs) doivent permettre :

- un aménagement des effectifs du personnel d'activité en service dans les Territoires d'Outre-Mer. Six emplois d'administrateurs en chef sont supprimés, notamment deux en Nouvelle-Calédonie, un aux îles Wallis et Futuna, un en Polynésie et deux au Territoire Français des Afars et des Issas. Une fraction de l'économie réalisée (— 0,9 million de francs) gage la création de quatre emplois d'attachés de préfecture qui doivent renforcer les services d'Etat dans ces mêmes territoires, sauf dans le territoire français des Afars et des Issas;
- un renforcement des effectifs : il est important, car il comporte la création de 47 nouveaux emplois qui intéressent notamment :
- les Comores où il est prévu la création d'un bureau de relations et d'échanges culturels nécessaire pour permettre une meilleure connaissance de la Métropole et faciliter les échanges. En outre, dans la perspective de l'ouverture du trafic international de l'aéroport de Moroni Hahaya en 1973, il convient de créer

un bureau de police de l'air aux frontières, les relations extérieures ainsi que le contrôle de l'immigration et la police des étrangers étant de la compétence de l'Etat. Au total, 5 emplois sont créés;

— les territoires des Afars et des Issas où il est nécessaire de renforcer le service d'état civil créé en 1972, dès l'achèvement des travaux de la mission d'identification des populations, c'est-à-dire à partir du 1^{er} janvier 1973. Ses attributions comporteront la mise en place d'un état civil renové, la tenue à jour et l'exploitation des travaux de la mission d'identification. Neuf créations d'emplois sont demandées.

La Nouvelle-Calédonie où l'expansion économique, démographique et urbaine a nécessité depuis 1971 le réexamen des moyens mis à la disposition de l'administration de ce territoire. Le programme de renforcement des services se traduit par la création de 14 emplois.

La Polynésie française où un service des communes a été créé en 1972 pour assurer la mise en œuvre de la réforme communale, la coordination des actions, l'information de la population, l'instruction des dossiers des travaux, la tutelle des communes. Pour lui permettre de remplir les tâches qui lui incombent, il est proposé de créer, au total, 10 emplois nouveaux.

En outre, la concentration urbaine, l'augmentation de la délinquance et de la circulation automobile, l'expansion du tourisme et les escales de plus en plus nombreuses des navires de croisière rendent indispensable le renforcement des services de police (cinq emplois). Enfin, pour faire face à l'accroissement des travaux d'entretien des bureaux et bâtiments gubernatoriaux, il est proposé le recrutement de deux journaliers.

L'archipel de Saint-Pierre et Miquelon, qui pour faire face à l'accroissement des tâches de divers services, a besoin de recruter un journalier.

Enfin, les îles Wallis et Futuna, qui, compte tenu de l'augmentation des tâches de police administrative, souhaiteraient recruter un garde territorial;

— une majoration des crédits de matériel : une dotation supplémentaire de 1,7 million de francs est destinée à faire face aux besoins des administrations ainsi renforcés dans les Territoires d'Outre-Mer considérés.

b) Les mesures diverses.

Les dépenses nouvelles inscrites tant au titre des moyens des services que des interventions publiques se traduisent par un accroissement de crédits de 9,9 millions de francs.

En ce qui concerne les moyens des services (Titre III), la progression des crédits résulte essentiellement :

— de mesures intéressant la situation des personnels.

La réduction de trois ans à deux ans du temps de séjour des personnels en service à Saint-Pierre et Miquelon et aux îles Wallis et Futuna entraîne une dépense supplémentaire de 48.235 F.

L'intégration dans la fonction publique métropolitaine de certains fonctionnaires de Saint-Pierre et Miquelon implique l'inscription d'une mesure nouvelle de 67.214 F.

Enfin, l'amélioration de l'encadrement des personnels de police en Polynésie française nécessite des transformations d'emplois (+ 74.827 F);

- de mesures nécessaires pour ajuster aux besoins réels les dotations destinées au fonctionnement des services d'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer. Pour la plupart des territoires, ces crédits sont destinés d'une part à assurer la couverture des frais de relève du personnel et d'autre part au renouvellement et à l'entretien du parc automobile et du domaine immobilier (1,2 million de francs);
- une mesure d'économie est envisagée (— 168.150 F) par réduction des crédits destinés à couvrir les frais de déplacement d'administration centrale, la publicité, l'information et les frais de représentation.

En ce qui concerne les interventions publiques (Titre IV), quatre séries de mesures sont envisagées : elles sont relatives :

- aux actions nouvelles;
- à des ajustements aux besoins;
- à des transferts;
- à des économies.

Les actions nouvelles nécessitent une augmentation de crédits de 0,9 million de francs.

Il est prévu d'inscrire un crédit de 100.000 F afin de permettre le développement de l'action culturelle dans les territoires d'Outre-Mer. La réduction de trois à deux ans du temps de séjour des personnels en service à Saint-Pierre et Miquelon et aux îles Wallis et Futuna entraîne une dépense supplémentaire de 32.634 F. En outre, il est prévu l'inscription d'une provision de 549.475 F destinée à permettre l'intégration dans la fonction publique métropolitaine de certains fonctionnaires de Saint-Pierre et Miquelon.

Les ajustements aux besoins concernent la majoration :

- d'une part, des crédits réservés aux bourses d'enseignement à attribuer aux jeunes gens des Territoires d'Outre-Mer et aux allocations d'aide sociale dans ces territoires (+ 0,22 million de francs);
- d'autre part, des subventions d'équilibre allouées aux Territoires d'Outre-Mer (+ 9,08 millions de francs). Celles-ci sont versées à ces territoires afin de les aider à supporter les charges complémentaires de fonctionnement (Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna), et de transport (Terres australes et antarctiques) à leurs besoins accrus en matière sanitaire (Nouvelles-Hébrides) et culturelles (Saint-Pierre et Miquelon), ainsi qu'aux revalorisations des rémunérations (Wallis et Futuna, Nouvelles-Hébrides, Saint-Pierre et Miquelon, Terres australes et antarctiques, Comores). La répartition est la suivante :

	(En millions de francs.)
— Wallis et Futuna	+ 0,45
— Nouvelles-Hébrides	+ 0,95
— Saint-Pierre et Miquelon	+ 1,10
— Terres australes et antarctiques françaises	+ 6,36
— Comores	+ 0,21

— Enfin, les crédits supplémentaires pour permettre la revalorisation des rémunérations des personnels scientifiques (0,56 million de francs).

Les transferts concernent uniquement:

Les crédits destinés à la prise en charge par l'Etat, à travers le budget de l'Education nationale, de l'enseignement privé aux Nouvelles-Hébrides (— 650.000 F) et à Saint-Pierre et Miquelon (— 430.000 F).

Sans doute pourrait-on critiquer la pratique de ces subventions d'équilibre et transferts. Cependant on peut estimer que lorsque celles-ci répondent aux besoins inhérents au développement économique et social des Territoires d'Outre-Mer, elles doivent être octroyées dans la mesure où le budget de ceux-ci ne supporte pas de charges inutiles ou excessives.

En raison du faible niveau de vie des populations, de leurs facultés contributives peu élevées, de l'absence totale d'industries locales, d'un essor démographique continu provoquant la montée en flèche des dépenses à caractère social et culturel, les Territoires d'Outre-Mer sont en effet contraints:

- de limiter leurs dépenses d'investissements sur ressources propres ;
- de demander à la Métropole une aide financière pour équilibrer leurs budgets;
- de consacrer une partie importante de leurs recettes ordinaires au fonctionnement des services de santé et de l'enseignement, dans des proportions beaucoup plus importantes que dans la Métropole.

En fait, tous les Territoires d'Outre-Mer reçoivent une aide de la Métropole; celle-ci est constituée par des subventions d'équilibre et des participations d'une part, et des prises en charge de personnels métropolitains affectés dans les Services territoriaux, d'autre part.

Une économie est jugée possible sur les crédits de subventions aux budgets locaux des Territoires d'Outre-Mer, au titre de la prise en charge par l'Etat de certaines catégories de personnels des cadres métropolitains affectés dans les Services territoriaux (0,45 million de francs) et de l'aide technique et financière accordée au territoire français des Afars et des Issas (0,5 million de francs).

B. — Les dépenses en capital.

Les dépenses en capital passent :

- de 103,5 millions de francs en 1972 à 108,6 millions de francs pour 1973, au titre des autorisations de programme, soit une progression de 4,9%;
- et de 84,6 millions de francs en 1972 à 105 millions de francs pour 1973, au titre des crédits de paiement, soit une progression de près de 24,1 %, contre 33 % précédemment.

1° LES INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

Au chapitre 58-00, réservé aux opérations d'extension du port de Djibouti, aucune dotation nouvelle n'est prévue ni en autorisations de programme, ni en crédits de paiement.

Rappelons que l'évolution récente a fait ressortir la prédominance du trafic d'escale du port de Djibouti sur celui d'approvisionnement soit du territoire lui-même, soit de l'Ethiopie. La construction d'un nouveau môle destiné au trafic des marchandises dans le port de Djibouti avait été décidée et le financement en était assuré jusqu'à l'année dernière par un crédit spécial figurant au chapitre 58-00.

2° Les subventions d'investissements accordées par l'Etat

Les subventions accordées essentiellement par l'Etat, par l'intermédiaire du F. I. D. E. S., permettent de financer les investissements dans les Territoires d'Outre-Mer :

a) Au titre de l'aide pour l'équipement hôtelier dans les Territoires d'Outre-Mer (chap. 68-01 nouveau) étaient inscrits en 1972, 4 millions de francs en autorisations de programme.

Pour 1973, les crédits destinés à ce type de subventions sont inscrits au budget des Charges communes pour un montant de 6 millions de francs.

L'année 1972 est la première année d'application de la réglementation de la prime spéciale d'équipement hôtelier. Quatre dossiers d'un montant global de 3.907.000 F ont fait l'objet d'un avis favorable du F. D. E. S.: la société « Le Cœlacanthe aux Comores, la société de l'hôtel Kon Tiki en Polynésie française, la société Coral Tours Mélanésie aux Nouvelles-Hébrides. La décision concernant la société nouvelle immobilière du Château Royal en Nouvelle-Calédonie devrait intervenir dans un proche avenir.

Les principaux projets en cours de réalisation intéressent la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

La Nouvelle-Calédonie bénéficiera en 1973 d'un hôtel de classe internationale de 330 chambres, l'hôtel « Château Royal ». La Polynésie française sera dotée, en 1974, d'un nouvel hôtel,

également de classe internationale, l'hôtel « Travelodge », de 200 chambres. Des réalisations moins spectaculaires permettront néanmoins à ce territoire d'offrir, dès 1973, une cinquantaine de chambres supplémentaires.

Etant donné la nature de ces investissements, il est difficile de préciser quels seront les projets susceptibles d'être lancés en 1973 et ultérieurement. L'équipement hôtelier progresse en particulier sous l'impulsion d'organismes comme l'Union touristique et hôtelière (filiale du groupe des Chargeurs réunis), le Club Méditerranée et de certains hôteliers locaux. Les investisseurs étrangers s'intéressent aussi à ces territoires : il est probable que dans un avenir proche, plus de 200 chambres seront misés en chantier en Polynésie française et environ 120 en Nouvelle-Calédonie.

- b) Au titre de l'équipement administratif des territoires d'Outre-Mer (chap. 68-94) figurent pour 1973 :
 - des autorisations de programme de 17,7 millions de francs ;
 - et des crédits de paiement de 15 millions de francs.

Ces dotations doivent permettre le financement soit de bâtiments administratifs (6 millions de francs), soit de logements pour fonctionnaires servant dans les services d'Etat (6,5 millions de francs), soit de la recherche scientifique dans le Territoire des Terres australes (4,3 millions de francs).

* *

Depuis sa création en 1955, le Territoire des Terres australes et antarctiques françaises a vu se développer dans les terres qui sont regroupées sous son administration, des activités scientifiques de plus en plus importantes.

Les laboratoires scientifiques du territoire fournissent à des chercheurs appartenant à des organismes extérieurs un support technique et logistique en vue de la réalisation de programmes destinés à exploiter scientifiquement les caractères particuliers et la position privilégiée des quatre districts (trois archipels dans l'océan Indien : Kerguélen, Crozet, Amsterdam et un district sur le contient antarctique : Terre-Adélie). Ces programmes intéressent les secteurs de la terre, de l'océan, de l'atmosphère et de l'espace et celui des sciences de la vie, du VI° Plan.

Etude de la terre, de l'océan, de l'atmosphère et de l'espace.

Les recherches conduites dans ce secteur intéressent notamment la météorologie, l'océanographie, la géophysique, la géologie et la sismologie.

Météorologie et glaciologie.

En 1971, les recherches appliquées concernant la climatologie et la physique de la neige et de la glace se sont poursuivies au moyen de sondages température-vent au sol et en altitude ainsi que par l'étude du glacier Ampère à Kerguélen et de l'Inlandsis antarctique. Le raid glaciologique (I. A. G. P.) qui reprendra durant l'été austral 1972-1973 a permis au début de 1972 la réalisation d'un profil de 800 kilomètres et des essais de carottage thermique à une profondeur de 500 mètres.

Les études sur la circulation atmosphérique dans l'hémisphère Sud par la méthode des traceurs radioactifs s'effectuent actuellement dans six stations australes ou antarctiques et donneront lieu à une campagne particulière de mesure de la radioactivité naturelle à Kerguélen. D'autre part, après de premiers résultats positifs, on développera les mesures des dosages des composés du soufre dans l'atmosphère subantarctique. Les expériences traditionnelles sur l'ozone atmosphérique s'achèveront fin 1972 pour reprendre après la mise en œuvre de techniques nouvelles.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération franco-soviétique, les autorités soviétiques ont demandé à réaliser en liaison avec la météorologie nationale, une campagne de tirs de fusées météorologiques à Kerguélen.

Océanographie physique.

La campagne Gallieni (février-mars 1972) avait pour objectifs l'étude géologique et goéphysique du plateau Heard-Kerguélen, la reconnaissance des anomalies magnétiques à l'Ouest de cette structure et leur prolongation vers le Sud afin de raccorder les observations des campagnes précédentes sur le plateau de Kerguélen et la branche Ouest de la dorsale médie-indienne : 12.400 km de profils bathymétriques et magnétiques dont environ 1.550 km de profils sismique-réflexion profonde ont été réalisés.

Une campagne Gallieni 7 est actuellement en préparation. Elle sera centrée sur l'étude du bassin de Crozet et sa liaison avec les marges africaines. La première campagne océanographique du nouveau navire *Marion-Dufresne* sera orientée vers la géochimie isotopique de l'eau et des sédiments marins entre Madagascar et Kerguélen: des carottages pour l'étude des isotopes du carbone et de l'oxygène seront réalisés.

Etude de la magnétosphère et géophysique externe.

Dans le cadre de ce programme, les T. A. A. F. ont continué en 1971, les observations sur le rayonnement cosmique, la luminescence du ciel nocture, l'ionosphère et le géomagnétisme. Les stations d'observatoire ont de plus fait l'objet d'améliorations technologiques considérables apportées tant au niveau de la détection que des méthodes d'enregistrements des données. Ainsi, la station de mesure des bruits T. B. F. de Terre-Adélie est actuellement alimentée par un générateur isotopique. La généralisation de la transmission des signaux par télémesure, commencée en 1971, est en cours de réalisation.

Il convient également de noter qu'une station d'écoute de satellites a été mise en place en Terre-Adélie en 1971 et qu'une campagne de lancement de ballons pour la mesure du champ électrique est en préparation. D'autre part, le projet « Araks » de lancement, à Kerguélen, d'un accélérateur de particules embarqué à bord d'une fusée Eridan est en cours d'étude.

Géologie et sismologie.

En 1971-1972, la géologie des îles australes a été complétée par une campagne de vulcanologie et de paléomagnétisme aux îles de Saint-Paul et Amsterdam. Elle se poursuivra, en 1972, par l'étude cartographique et pétrographique du vulcano-pluton de la péninsule Rallier du Baty (Kerguélen). La détection des séismes de l'Océan Indien sera assurée par la mise en place d'un réseau tripartite de sismographes verticaux à Kerguélen.

Services généraux.

Au cours des années 1972 et 1973, les projets suivants, actuellement en cours de préparation, vont entrer dans la phase de réalisation:

- construction d'un laboratoire de géophysique (Kerguélen) ;
- construction d'une nouvelle station de météorologie et extension de la station radar (Kerguelen);

- début des travaux d'infrastructure pour l'expérience Araks (lancée de deux fusées Eridan);
- équipement des locaux scientifiques du navire Marion-Dufresne.

Recherches dans le domaine des sciences de la vie.

Biologie terrestre.

Les études sur la structure et la dynamique des populations de vertébrés et de mammifères se poursuivent. Cependant les travaux d'ornithologie et de mammalogie, après avoir évolué vers la biochimie s'orientent progressivement vers des recherches sur la physiologie animale.

Les résultats des travaux sur l'hydrobiologie des eaux douces qui se poursuivront jusqu'en 1974, laissent entrevoir la possibilité d'introduction du saumon dans les rivières de Kerguelen en vue d'une exploitation ultérieure.

Biologie marine.

Les études de biologie végétale marine se poursuivent dans les trois îles australes. Les mesures écologiques à Kerguelen et à la Nouvelle-Amsterdam sont maintenant enregistrées par un centralisateur de données.

Les recherches en microbiologie ont été arrêtées en 1972 pour permettre une exploitation des résultats obtenus jusqu'alors; elles seront reprises ultérieurement au cours de campagnes d'été. Par ailleurs, le programme d'ichthiologie entrepris à Kerguelen pendant la campagne d'été 1971-1972 se poursuit au cours de l'hivernage 1972.

Moyens communs.

En 1972, la vedette océanographique La Japonaise est entrée en service à Kerguelen. Dans ce même district, le laboratoire de biologie est en cours d'agrandissement. Enfin, un effort important a été consenti pour l'acquisition de gros équipements de chimie et biologie en vue de la mise en service de ces nouveaux locaux et du navire Marion-Dufresne.

c) Le budget d'équipement consenti par le F. I. D. E. S. est prévu aux chapitres 68-90 (Section générale) et 68-92 (Section des Territoires).

* *

- La Section générale:

	1972	1973
	(En millions	de francs.)
Autorisations de programme		66,3
Crédits de paiement	47,6	64

Par rapport à 1972, on constate que pour la Section générale du F. I. D. E. S., le montant des autorisations de programme est accru de 18,2 % et celui des crédits de paiement de 34,5 %.

La répartition de la dotation ainsi ouverte chaque année au chapitre 68-90, réservé à la subvention du F. I. D. E. S. (Section générale) tient compte non seulement du chiffre de la population, du montant des ressources propres et des investissements réalisés avec des crédits différents de ceux fournis par le F. I. D. E. S., mais encore de la situation économique de chaque territoire, de ses possibilités, de l'importance de son retard dans l'équipement.

S'agissant des opérations nouvelles, nous donnons ci-après la répartition prévisionnelle des autorisations de programme de la Section générale ainsi qu'un échéancier des crédits de paiement correspondants. Cette répartition n'a qu'une valeur indicative; elle ne sera arrêtée qu'après examen par le Comité directeur du F. I. D. E. S.:

	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.	
	(En millions de francs.)		
Nouvelles-Hébrides	7.000	5.200	
Terres australes et Antarctiques françaises	2.200	1.000	
Comores	15.000	6.500	
Territoire des Afars et des Issas	8.000	4.200	
Equipement des communes de Nouvelle-Calé- donie	5.000	2.300	
caise	6.500	3.000	
O. R. S. T. O. M	2,700	700	
Œuvres privées	3.000	800	
Equipement sportif et culturel	1.000	446	
Etudes diverses	2.000	1.000	
Actions économiques et sociales	12.400	7.000	
Réserve pour opérations en cours d'étude	1.500	700	
Iotal	66.300	32.846	

- La Section des Territoires:

	1972	1973	
	(En millions de francs.)		
Autorisations de programme	26,9	24,6	
Crédits de paiement	23	26	

Le montant des autorisations de programme accordé pour 1973 est réduit de 8,5 % et celui des crédits de paiement est augmenté de 13 % par rapport à ceux votés en 1972.

Pour les opérations nouvelles, la répartition prévisionnelle des autorisations de programme (Section locale) est donnée ci-après, ainsi qu'un échéancier indicatif des crédits de paiement correspondants pour 1973:

·	1973		
	Autorisations Crédits de programme. de paieme (En millions de francs.)		
Saint-Pierre et Miquelon	2.600	1.300	
Polynésie française	12.000	6.114	
Nouvelle-Calédonie	6.000	2.500	
Wallis et Futuna	4.000	2.200	
Total	24.600	12.114	

Si l'on rapproche les autorisations de programme des chapitres 68-90 et 68-92 (Section générale et Section locale du F. I. D. E. S.) des prévisions du VI° Plan en ce qui concerne ledit F. I. D. E. S., on constate que les priorités alors établies ont été généralement respectées cette année. Encore faudrait-il connaître l'affectation par territoire des interventions communes prévues en 1973.

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			
TERRITOIRES	1971	1972	1973 (1)	Prévisions du VI Plan.
		(En millions	de francs.)	
Comores	10,4	12,9	15,0	93,2
Territoire français des Afars et				
des Issas	6,5	9,3	8,0	56,4
Nouvelle-Calédonie	20,4	12,9	11,0	65,0
Wallis et Futuna	1,6	3,9	4,0	15,2
Nouvelles-Hébrides	6,1	6,5	7,0	24,4
Saint-Pierre et Miquelon	5,5	13,3	2,6	23,0
Polynésie française	14,6	19,3	18,5	96,8
T. A. A. F	1,5	2,0	2,2	100.0
Interventions communes	3,2	2,9	22,6	120,0
Total	69,8	83,0	90,9	494,0

⁽¹⁾ En ce qui concerne 1973, la répartition présentée n'a qu'un caractère indicatif; les affectations définitives seront effectuées après examen du comité directeur du F. D. E. S.

A ces crédits d'équipement s'ajoutent des concours extérieurs — prêts et avances des organismes publics de crédit, subventions du Fonds européen de développement (F. E. D.). C'est donc l'ensemble de ces moyens qui donnera pour l'année 1972 la mesure et le caractère des actions poursuivies ou entreprises pour réaliser les objectifs définis par la loi programme d'équipement.

En tout état de cause, malgré l'effort entrepris par les ministères techniques dans les territoires du fait du rattachement de leur plan au Plan national, les crédits du F. I. D. E. S. restent un élément primordial du développement économique et social des Territoires d'Outre-Mer.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Votre Commission des Finances s'est limitée à un examen d'ensemble des crédits demandés au titre des Territoires d'Outre-Mer, laissant le soin aux représentants de ceux-ci de formuler leurs observations compte tenu des problèmes locaux qui se posent. Elle a toutefois chargé votre rapporteur spécial de présenter quelques réflexions sur les moyens à mettre en œuvre pour promouvoir le développement économique et social des Territoires d'Outre-Mer.

Les Territoires d'Outre-Mer, parties intégrantes de la République française, ont droit à toute notre sollicitude et doivent bénéficier de concours budgétaires d'autant plus importants que le retard économique par rapport à la Métropole est plus accentué.

Ce principe ne paraît pas avoir été retenu cette année. L'augmentation des autorisations de programme est très nettement insuffisante, compte tenu des objectifs à atteindre. De plus, la situation économique de ces pays, obérée par les effets d'une expansion démographique incontrôlée, tend à se dégrader d'autant plus rapidement que les cours des produits tropicaux — notamment celui du coprah — se dégradent depuis plusieurs années.

Sans reprendre le détail des problèmes de chaque territoire qui ont été examinés dans la première partie de ce rapport, il paraît indispensable que la Métropole et plus particulièrement les pouvoirs publics prennent véritablement conscience des très graves difficultés économiques et sociales que connaissent ces régions, voire de l'extrême dénuement dans lequel se trouvent certaines populations.

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget des Territoires d'Outre-Mer pour 1973.